

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 07-31/2022

Date de convocation et d'affichage : 25 mai 2022

Objet : Demande de subvention au Département de la Drôme au titre des amendes de police pour l'année 2022.

L'an deux mil vingt deux et le trente-et-un mai à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – ANGE Josianne – JUVENON Marie-Hélène – COMBRISSEON Jean-Luc – VEY-FARCE Cathy – MANGIONE Sylvie – WOZNIAK Jean-Marie – BANC Jean-Pierre – ROUX Nicolas – LABLANQUI Jean-Marie – GRANGER Anne-Marie – BOISSIEUX Thierry – GARO Carine – BABILLON Agnès – SALATA Philippe.

Excusés : GIROT Dominique – ROBIN Christelle – AUROUX François

Absents : VANDECASTEELE Corinne

Procuration : GIROT Dominique à WOZNIAK Jean-Marie – ROBIN Christelle à BOISSIEUX Thierry – AUROUX François à SALATA Philippe.

Josianne ANGE a été élue secrétaire de séance.

- ♦ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- ♦ Vu le dispositif de subvention « amendes de polices » proposé par le Département de la Drôme,

Considérant que, le Département de la Drôme propose un dispositif de reversement du produit des amendes de police aux communes à la condition que cette subvention soit utilisée pour l'achat de matériel de sécurité.

Considérant que, la commune souhaite financer l'acquisition d'aménagement de sécurité pour les routes communales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SOLLICITE le Conseil Départemental de la Drôme pour le versement d'une subvention au titre des amendes de police pour l'année 2022 pour financer l'acquisition d'aménagement de sécurité pour les routes communales.

AUTORISE le Maire à signer tous les actes relatifs à cette demande de subvention.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Clérieux, le 2 juin 2022

**Le Maire
Fabrice LARUE**

